



Comité économique et social européen



## **RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX UE-AFRIQUE**

4 et 5 mars 2014, Bruxelles

### **DÉCLARATION FINALE**

Des représentants des acteurs économiques et sociaux de l'Union européenne et de l'Afrique se sont retrouvés du 4 au 5 mars 2014 à Bruxelles dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique, lors d'une réunion organisée par le Comité économique et social européen (CESE). Des représentants d'employeurs, de travailleurs, des agriculteurs, des consommateurs, des acteurs de l'économie sociale et des coopératives des deux continents ont voulu faire converger leurs positions sur le partenariat entre l'Afrique et l'Europe en vue de contribuer avec leurs idées au prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra au début du mois d'avril. Des recommandations thématiques sur des sujets d'intérêt commun tels que la sécurité alimentaire, la protection sociale et l'emploi des jeunes ont été formulées. De même, les participants se sont engagés à instaurer une coopération régulière et structurée dans le cadre de la stratégie UE-Afrique.

Les représentants des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique

#### **Sur la création du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique**

1. reconnaissent l'importance de la stratégie commune UE-Afrique comme cadre du dialogue mené par les deux continents dans un esprit de respect mutuel et basé sur des intérêts communs;
2. décident de créer, dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique, un réseau des acteurs économiques et sociaux;
3. considèrent que les objectifs de ce réseau seront i) d'organiser d'une manière structurée et régulière la contribution des acteurs économiques et sociaux à la stratégie conjointe UE-Afrique; ii) de proposer des actions concrètes à mettre en place dans le cadre de cette stratégie, y compris des programmes d'échange et de coopération; iii) de faciliter l'appropriation et la participation des acteurs économiques et sociaux aux actions de la stratégie; iv) d'échanger des informations et des bonnes pratiques entre membres du réseau; v) de contribuer au renforcement des capacités des acteurs économiques et sociaux et à la réalisation de leurs objectifs; et vi) de mettre en place de manière conjointe des projets de développement dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique;

4. s'engagent, pour y parvenir, à maintenir une communication et collaboration régulières et émettre des recommandations adressées aux instances politiques et aux acteurs économiques et sociaux;
5. estiment que les thèmes de leur coopération devraient inclure ceux qui figurent dans la stratégie commune et dans ses plans d'action, parmi lesquels il y a notamment la gouvernance démocratique et l'égalité de genre; la préservation de la paix et la prévention de conflits; le commerce et la coopération économique; la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale; la gestion durable des ressources naturelles; les migrations, la mobilité et l'emploi; la reconstruction des États en situation de post-conflit ;
6. demandent au prochain sommet des chefs d'État UE-Afrique de prendre note de la volonté de coopération des acteurs économiques et sociaux. À cet égard, le plan d'action de la stratégie commune pour la période 2014-2017 devrait entériner la création du réseau des acteurs économiques et sociaux et sa nécessaire contribution à la stratégie UE-Afrique. Le CESE, en partenariat avec les organisations et institutions compétentes aux niveaux européen et africain, pourrait jouer un rôle de facilitateur de la participation des milieux économiques et sociaux Afrique-UE;

### **Sur l'emploi des jeunes**

7. constatent que l'emploi des jeunes est un défi tant pour l'Europe que pour l'Afrique. Avec 200 millions de personnes ayant entre 15 et 24 ans, l'Afrique est le continent dont la population est la plus jeune. De plus, en Afrique, sur dix personnes sans emploi, six sont des jeunes. De même, en Europe, le taux de chômage est 2,6 fois plus élevé parmi les jeunes;
8. signalent que les difficultés auxquelles se heurte une population jeune aussi importante pour trouver un emploi décent peuvent devenir une source d'instabilité sociale et politique;
9. appellent à inscrire la problématique de l'emploi, et notamment de l'emploi des jeunes, parmi les priorités de la coopération entre l'Europe et l'Afrique;
10. mettent l'accent sur l'importance d'une croissance économique inclusive, y compris en exploitant les possibilités de l'économie sociale et solidaire. À cet égard, demandent que le modèle de croissance économique qui prévaut en Afrique depuis de nombreuses années, et qui est en grande partie basé sur l'exportation de matières premières telles que les minerais, les hydrocarbures et les produits agricoles, évolue vers l'introduction de valeurs ajoutées afin de créer plus d'emplois décents sur le continent;
11. recommandent que chaque État garantisse l'universalité de l'enseignement de base et accorde une priorité à l'amélioration du système de formation professionnelle. Il est également nécessaire d'accroître les synergies entre le système d'enseignement et le marché du travail. Le partenariat entre les entreprises et les établissements d'enseignement et de formation

devrait être renforcé au niveau de l'élaboration des programmes et de l'anticipation des besoins. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour l'emploi, des programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux jeunes agriculteurs dans le cadre des politiques de développement rural intégré doivent être renforcés;

12. insistent sur l'importance des politiques de protection sociale dans chaque pays qui permettent aux familles de scolariser leurs enfants sans que cela mette en danger leur possibilité de subvenir aux besoins de la famille;
13. rappellent qu'une politique active portant sur le marché du travail, qui incite les demandeurs d'emploi et les salariés à envisager une formation tout au long de la vie, contribue à renforcer la mobilité professionnelle et géographique et crée ainsi davantage de perspectives en matière d'emploi. Par ailleurs les possibilités des favoriser l'auto-emploi des jeunes et leur capacité de créer de petites entreprises doivent être développées;
14. font observer qu'il est nécessaire d'améliorer le climat des affaires pour contribuer à accroître la production et les investissements et favoriser l'émergence d'entreprises compétitives au triple plan national, régional et international. Dans ce cadre, il convient de simplifier et d'accompagner la création et la gestion d'entreprises en réduisant les entraves bureaucratiques et de faciliter l'accès des jeunes aux facteurs de production et au financement;
15. la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont des conditions indispensables pour améliorer le climat des affaires et garantir que tous les citoyens aient un accès égalitaire aux services publics de base. La lutte contre la corruption doit tenir compte des responsabilités partagées entre ceux qui corrompent et ceux qui se laissent corrompre. À cet égard, toute aide financière devrait être conditionnée à la traçabilité de son utilisation;

#### **Sur la sécurité alimentaire**

16. notent que l'insécurité alimentaire et des pénuries alimentaires sévissent dans certaines régions africaines. De plus, la population de ce continent devrait continuer d'augmenter à l'avenir, tandis que le nombre d'agriculteurs en termes relatifs diminuerait en raison des migrations vers les villes;
17. réitèrent l'actualité des engagements pris par l'Union africaine dans la Déclaration de Maputo de 2003 et se réjouissent que l'année 2014 ait été proclamée *Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique* par l'Union africaine et *Année internationale de l'agriculture familiale* par les Nations unies et demandent que la résilience agricole, la sécurité alimentaire, la sécurité des denrées alimentaires et la nutrition figurent parmi les priorités du plan d'action 2014-2017 de la stratégie commune UE-Afrique et qu'y soient alloués les fonds nécessaires;

18. estiment que les actions à entreprendre correspondent à plusieurs priorités:
- 18.1 encourager la reconnaissance du statut de l'agriculteur et soutenir la structuration et le renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs et de coopératives et veiller à ce que elles soient consultées lors de l'élaboration des politiques agricoles et de les associer à leur mise en œuvre, y compris une gestion adéquate de l'aspect foncier et du phénomène de l'accaparement des terres. De même, le rôle et le leadership des femmes au sein des communautés agricoles doivent être reconnus;
  - 18.2 favoriser l'augmentation des revenus des producteurs agricoles, entre autres grâce à des facteurs tels que l'accroissement des investissements, l'innovation, l'accès aux connaissances et aux facteurs de production, tout en mettant l'accent sur une juste répartition de la valeur ajoutée au sein de la chaîne de production;
  - 18.3 augmenter la productivité dans l'agriculture tout en utilisant moins d'intrants afin de réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, notamment en pratiquant une agriculture durable et une meilleure sélection variétale à partir des espèces indigènes. Dans ce cadre, une attention particulière devrait être donnée à la recherche publique et aux connaissances locales;
  - 18.4 réduire la volatilité des prix agricoles au moyen de politiques publiques et de systèmes développés au niveau international;
  - 18.5 instaurer des mécanismes d'alerte rapide, de réaction et de gestion de risques permettant de faire face aux divers chocs que sont les catastrophes naturelles ou celles d'origine humaine;
  - 18.6 améliorer les infrastructures de stockage, de transformation et de transport afin de réduire les pertes après production et d'améliorer la sécurité des denrées alimentaires et la commercialisation sur les marchés locaux, régionaux et internationaux et ainsi le revenu des familles agricoles;
  - 18.7 renforcer les politiques et les structures de contrôle de la qualité des denrées alimentaires tant à la production qu'à transformation et à la commercialisation;
19. au niveau international, préconisent que les pays de l'UE et d'Afrique intègrent les principes du droit à l'alimentation dans leurs pratiques commerciales communes et lancent une action concertée au sein de l'Organisation mondiale du commerce afin que ces principes deviennent partie intégrante des politiques commerciales;

#### **Sur les systèmes de protection sociale**

20. notent que des initiatives porteuses ont eu lieu (tel que le système national d'assurance santé instauré au Ghana en 2005 et d'autres dans plusieurs autres pays du continent) mais constatent qu'en Afrique, l'accès à des systèmes de protection sociale demeure difficile dans de

nombreux pays et affirment que le développement de tels systèmes n'est pas un luxe réservé aux pays développés mais un droit humain et un moyen de solidarité nationale soutenu par des ressources adéquates;

21. estiment que la protection sociale est un investissement qui contribue à créer de la richesse au profit de la cohésion sociale et du développement inclusif. Elle renforce l'accès aux services publics, fournit des outils de gestion des risques, favorise la stabilité des revenus et des peuples et stimule la demande, agit comme un stabilisateur macroéconomique, réduit les inégalités et renforce le lien intergénérationnel;
22. demandent que soient créés des régimes de sécurité sociale dans chaque pays dont bénéficierait l'ensemble de la population. Une attention particulière devrait être accordée aux formes traditionnelles et communautaires de protection sociale;
23. demandent que soient prises en considération les spécificités de l'économie informelle, très répandue en Afrique, qui est caractérisée par l'absence de protection juridique et sociale, des revenus faibles et irréguliers, des difficultés pour accéder au crédit, des emplois précaires, le non-respect des normes de sécurité et de santé, une faible solidarité sociale vis-à-vis des personnes handicapées et âgées, des services sociaux peu adaptés et des institutions du marché de travail peu adéquates;
24. recommandent l'intégration progressive de l'économie informelle dans les secteurs public et privé. Cette intégration doit chercher à transformer les entreprises informelles en des entreprises viables et intégrées dans l'économie formelle. Elle doit être accompagnée d'un renforcement des partenaires sociaux et d'un dialogue social et implique, notamment, la simplification des procédures administratives relatives à la création d'entreprises, la promotion des normes internationales du travail et la facilitation de l'accès au crédit;
25. rappellent que dans le continent africain l'économie sociale fait partie intégrante des structures traditionnelles de solidarité, d'entreprises collectives et communautaires, qui souvent se transforment en coopératives. Ils invitent les autorités européennes et africaines à reconnaître la contribution des acteurs de l'économie sociale, y compris les coopératives, à l'élimination de la pauvreté, au développement local durable et à la promotion du travail décent et ils les invitent à faire figurer l'économie sociale, y compris les coopératives, dans le Plan d'action UE-Afrique 2014-2017;
26. insistent pour que les organisations de la société civile participent au processus de définition, de conception et de supervision des programmes et des stratégies de protection sociale, ainsi qu'aux organes consultatifs et de gestion des institutions de protection sociale à vocation contributive ou d'assistance. Des programmes de renforcement des capacités institutionnelles devraient être prévus à cette fin.